

"Nous ne savions pas à quel point c'était dangereux" Des ex-travailleurs de DuPont engagent la responsabilité du géant de la chimie

Des dizaines d'anciennes ouvrières d'une usine de Lycra située aux Pays-Bas ont engagé, avec l'appui de syndicats, un combat contre le géant de l'industrie chimique DuPont. Elles tiennent l'entreprise pour responsable de fausses couches, d'hystérectomies, de mort d'enfants à la naissance et de cancers. Ces cas seraient dus à leur exposition à un solvant.

Pien Heuts

Journaliste

Astrid Mussig et sa fille Sandrina, lourdement handicapée à la naissance à la suite de l'exposition de sa mère à des substances chimiques sur son lieu de travail.

Image: © Jeannette Schols



L'usine de Lycra de DuPont à Dordrecht (à 20 kilomètres au sud de Rotterdam) n'existe plus. Cette usine, qui a commencé la production de fil Lycra en 1964 et a été vendue en 2004, a fermé ses portes en 2006, laissant derrière elle les problèmes rencontrés par des femmes qui ont travaillé pendant des décennies avec le diméthylacétamide (DMAc), un solvant reprotoxique dangereux. Ce solvant liquide servait à la fabrication de fibres synthétiques telles que le fil élastique Lycra utilisé notamment dans les vêtements de sport et de bain, mais également dans les sous-vêtements.

Ce solvant volatil est aisément absorbé par voie cutanée et respiratoire. Les effets nocifs de cette substance pour les hommes et femmes en âge de procréer étaient déjà connus dans les années 70. Ils sont d'ailleurs décrits dans un manuel de DuPont datant des années 80 et incluant également les équipements de protection nécessaires. Les femmes qui travaillaient dans l'usine de Lycra, généralement sans protection, ont été victimes de fausses couches, ont donné naissance à des enfants mort-nés et ont souffert de problèmes de fertilité et de cancers du col de l'utérus. À l'époque, aucun lien n'a été établi. "Comment pouvions-nous le savoir", déclarent-elles aujourd'hui. "DuPont semblait être une bonne entreprise, la sécurité était en apparence une priorité, les salaires étaient élevés, la région de Dordrecht était heureuse d'avoir sur son territoire un employeur américain de cette envergure."

Il n'y a pas de hasard

Il est impensable que personne n'ait établi un lien entre les faits, estime Jacob De Boer, professeur en chimie environnementale et toxicologie attaché à l'université libre d'Amsterdam. En collaboration avec l'épidémiologiste Marijke de Cock, il va étudier le lien entre l'exposition au DMAc et les problèmes de fertilité et de grossesse rencontrés par les anciennes travailleuses et leur descendance. Cette étude pourrait durer deux ans, mais l'existence d'un lien ne fait, selon Jacob De Boer, aucun doute. "Le fait qu'autant de femmes se plaignaient de symptômes similaires et travaillaient sans protection avec le DMAc ne peut être le fruit du hasard", déclare-t-il.

Dans les années 70, ce solvant était déjà décrit, sur la base de tests sur des animaux, comme nuisible pour le fœtus et les organes reproducteurs (embryotoxique et tératogène). Une substance à laquelle on n'expose donc pas des personnes en âge de procréer. Le DMAc n'a été officiellement classé comme

extrêmement préoccupant par l'Agence européenne des produits chimiques qu'en 2014.

Jacob De Boer est scandalisé: comme le montre une vidéo d'entreprise de 1986, les ouvrières travaillent généralement sans protection dans l'usine de Lycra. "On savait que le DMAc était absorbé à 40 % par contact cutané et à 60 % par inhalation. Ces gens ne portaient aucune combinaison ou protection du visage. Ils étaient directement exposés aux vapeurs émanant des bobines de fil Lycra. Les examens médicaux périodiques n'étaient

qu'une façade. Et l'absence de contrôle de la part des autorités était un fait notoire."

Contrôle défaillant

Le toxicologue néerlandais évoque l'exemple du cancérigène C8 (acide perfluorooctanoïque) dans l'usine de Téflon de DuPont, auquel étaient exposés les travailleurs et riverains. Le lien avec le pourcentage élevé de cancers dans la région vient seulement

"Les lésions cérébrales de notre fille sont-elles la conséquence du DMAc?"

Nom: Astrid Mussig

Âge: 46 ans

Usine de Lycra DuPont: 1989-2001

Exposition: DMAc

En sortant de l'école secondaire, Astrid Mussig a commencé à travailler à l'usine de Lycra. Son père travaillait alors déjà depuis plus de vingt ans pour DuPont. Son conjoint travaille toujours pour l'entreprise, dans l'usine de Téflon, où l'acide perfluorooctanoïque, plus connu sous la dénomination C8, a été longtemps utilisé. Astrid travaillait dans la filature et séparait les fils lorsque les bobines sortaient de la machine. Elle installait également les bobines, dont s'échappaient encore des vapeurs, dans des cartons. "Les nombreux cas de fausses couches et problèmes de fertilité ne m'ont jamais vraiment frappée", explique-t-elle. "Je ne m'en suis rendu compte que cette année, lorsque j'ai vu une émission télévisée sur l'usine de Lycra et de Téflon et les conséquences de l'exposition à des solvants dangereux. Et que je suis entrée en contact sur Facebook avec d'autres anciens travailleurs. Je me demande si les lésions cérébrales de notre fille polyhandicapée en sont la conséquence. Je travaillais dans ces vapeurs alors que j'étais sur le point d'accoucher. Il reste inexplicable que depuis dix-sept ans déjà, les neurologues n'aient pu établir de diagnostic pour Sandrina. Elle peut à peine marcher en raison d'une faiblesse musculaire, elle parle difficilement et présente le niveau intellectuel d'un enfant de quatre ans. Il est tout à fait étonnant qu'elle ait quand même pu apprendre à nager."

Le père d'Astrid, Gerlof Meijer (69 ans), a travaillé pendant des années en tant qu'analyste chimique (jusqu'à 1999) dans le laboratoire de DuPont. À l'époque, son épouse avait accouché d'un enfant mort-né après six mois de grossesse. Et leur fille Astrid ne pesait que 1040 grammes à la naissance et est restée six mois à l'hôpital.

"L'effet reprotoxique du DMAc est connu", déclare-t-il réaliste. "Mais je me demande s'il était connu de DuPont Dordrecht. C'était la première usine de Lycra. Nous ne disposions pas de fiches signalétiques de santé et de sécurité avec toutes les données relatives au solvant. Le siège de l'entreprise aux États-Unis était cependant probablement au courant."

Astrid raconte qu'elles travaillaient souvent simplement vêtues d'un short et de manches courtes. Plus tard, elles ont reçu des vêtements de protection en Nomex. "La sécurité était une priorité chez DuPont. C'est ce qu'on disait. Il y régnait une véritable culture américaine. À l'entrée, des panneaux indiquaient le nombre d'heures sans accident. Lorsqu'on était témoin d'une situation à risque ou qu'on rencontrait un petit problème, on ne disait rien. Pour ne pas influencer négativement le registre de sécurité. Nous étions régulièrement soumis à des examens médicaux. Je n'ai jamais douté de la sécurité."

Lorsque DuPont s'est préparé à la vente de l'usine de Lycra début 2000, Astrid a adhéré à un plan de départs volontaires. Sa seconde fille, Faustina, est née en 2002 sans aucun problème. "J'aimerais savoir quelle a été l'influence du DMAc. Également parce qu'en Irlande, en Chine et en Indonésie, il existe encore des usines de Lycra où des travailleurs en âge de procréer sont exposés à des solvants toxiques."

"À l'époque, les travailleuses ne pouvaient s'exprimer. DuPont était un monde d'hommes."

Marian Schaapman, bureau BBZ

d'être établi. "Les autorités devraient davantage contrôler l'industrie chimique et mieux identifier toutes les substances dangereuses. La chimie est créative: lorsqu'une substance est qualifiée de préoccupante, on en modifie quelque peu la structure afin de mettre une alternative sur le marché, présentant les mêmes dangers pour la santé. C'est une activité lucrative. Je n'ose imaginer tout ce qui nous attend encore."

Le ministre néerlandais des Affaires sociales a annoncé mener une "enquête approfondie" sur les agissements de DuPont en matière d'exposition à des substances toxiques. Le rôle des instances de surveillance et de contrôle, comme l'Inspection pour les affaires sociales et l'emploi (Inspectie Sociale Zaken en Werkgelegenheid, SZW), qui relève de la compétence du ministre, sera également examiné. L'Inspection va donc enquêter sur elle-même. Interrogée à ce propos, elle déclare ne pas s'intéresser à l'aspect historique, mais contrôler les entreprises chimiques par rapport à la réglementation actuelle (lire l'article p. 38).

"Grâce aux connaissances dont nous disposons aujourd'hui, nous sommes en mesure d'expliquer des choses qui n'étaient peut-être pas interdites à l'époque. Mais ce n'est pas notre rôle. Dans l'attente des résultats de l'enquête, nous ne souhaitons pas réagir concernant DuPont", se contente-t-elle de répondre. Quant à DuPont, l'entreprise s'en tient à une déclaration écrite dans laquelle elle déclare que les valeurs DMAc relevées dans l'usine de Lycra n'étaient pas considérées comme dangereuses et qu'elle a agi de manière responsable et adéquate sur la base des informations disponibles.

Négligence grave

Des dizaines d'anciennes travailleuses de l'usine de Lycra de DuPont se sont fait connaître auprès du Bureau des maladies professionnelles de la confédération syndicale FNV (Bureau Beroepsziekten, BBZ). Marian Schaapman est la directrice de ce bureau qui aide les affiliés des syndicats atteints d'une

"Ils se faisaient de l'argent sur les petits corps sans vie de nos bébés"

Nom: Yvonne et Ron Hemelrijk
Âge: 51 et 58 ans
Usine de Lycra DuPont: 1988-2002
Exposition: DMAc



Image: © Jeannette Schols

Pour le monde extérieur, le géant de l'industrie chimique DuPont était connu pour sa sécurité, ses bons salaires et ses excellentes commodités pour le personnel, ainsi que comme un important employeur américain dans la région de Dordrecht. Ron Hemelrijk était donc heureux de pouvoir entrer à son service en

1988. Il nous parle de la filature supérieure, le département où la "pâte" de polymères liquides contenant le DMAc était mélangée et envoyée dans des tuyaux contenant de l'azote gazeux, dont il sortait, en bas, du fil Lycra. Les vapeurs qu'il contenait s'échappaient tandis qu'il était séparé et mis en bobines.

Ron: "Dans la filature supérieure, nous portions des gants résistants à la chaleur et une protection du visage en raison des températures élevées, qui pouvaient atteindre jusqu'à 50 degrés Celsius. Cela favorisait encore l'absorption du DMAc par voie cutanée. En dehors de cela, tout le monde portait à l'époque de simples vestes et pantalons en jean de l'entreprise. Nous étions constamment entourés de vapeurs. Et en cas de panne d'une machine, nous nous trouvions au milieu de nuages toxiques."

Yvonne: "À la maison, tout était imprégné de Lycra. Cette pâte collait aux vêtements de Ron et restait sur le paillason. Il rentrait à la maison couvert d'huile de finition, qui contenait également des solvants. Nous n'avons jamais été avertis du fait que le DMAc était reprotoxique et embryotoxique. Et j'y ai été exposée par l'intermédiaire de Ron. Lorsqu'on est informé, on est en mesure de faire des choix. Nous étions en effet en train de fonder une famille. Et nous voulions une famille nombreuse."

La première grossesse d'Yvonne s'est bien déroulée. Femke est née fin 1988. La suivante s'est longtemps fait attendre. Yvonne nous

montre une échographie. "Après onze semaines, j'ai perdu mon bébé. Les troisième et quatrième grossesses se sont également terminées en fausses couches, dont les gynécologues étaient incapables de trouver la cause. La grossesse de Mathijs en 1992 a été très difficile. J'étais tellement inquiète, malgré la quinzaine d'échographies. L'accouchement s'est déroulé normalement. Je ne sais pas si l'autisme de Mathijs est lié à l'exposition. Après ça, je n'ai plus voulu d'enfant."

"Tous les quinze jours, nous devions faire contrôler notre urine", explique Ron. "Si les taux de DMAc étaient trop élevés, nous devions travailler une semaine dans la filature du bas. Mais les vapeurs y étaient également présentes. DuPont savait donc à quel point c'était dangereux. C'est pourquoi je suis amer en pensant que nous étions réprimandés pour un tiroir laissé ouvert ou un escalier pris sans tenir la rampe. Les examens médicaux étaient, eux aussi, de la poudre aux yeux; nous n'en recevions jamais les résultats." Yvonne: "DuPont s'est fait beaucoup d'argent sur les petits corps sans vie de nos bébés." Ron: "D'un point de vue économique, l'entreprise avait le vent en poupe jusqu'à sa fermeture en 2006."

Yvonne et Ron estiment que "l'entreprise la plus sûre au monde doit prendre ses responsabilités. Tout doit être rendu public", exige Yvonne. "Ils nous ont sciemment mis en danger, nous et nos enfants. Nous aurions dû avoir le choix."

1. Pour plus d'informations, consultez: Heuts P. (2013) Aux Pays-Bas, la FNV engage la responsabilité des employeurs dans les maladies du travail, *HesaMag*, 7, 41-47.

"On ne se remet jamais de la perte d'un enfant"

Nom: Romy Hardon
Âge: 57 ans
Usine de Lycra DuPont: 1977-1988
Exposition: DMAc



Image: © Jeannette Schols

"Pensez-vous que je ne me sois jamais inquiétée? Comment pouvais-je savoir, en tant qu'ouvrière, que je travaillais avec des solvants dangereux?" Romy Hardon veut découvrir le fin mot de l'histoire. Elle souhaite obtenir, pour elle et de nombreuses autres femmes, justice et reconnaissance pour les problèmes de grossesse dont elles ont souffert à cause du solvant DMAc.

À l'âge de 17 ans, elle a commencé à travailler au département de contrôle de l'usine de Lycra de DuPont à Dordrecht. Elle était la fille de Toon. Tout le monde connaissait son père, qui travaillait pour DuPont depuis son implantation à Dordrecht en 1962, dans l'usine où était fabriqué l'Orlon. Il a ensuite été occupé dans l'usine de Téflon, où l'on travaillait avec le C8 cancérigène. "Sur son lit de mort, mon père, qui n'était âgé que de 46 ans, m'a demandé de chercher d'où venaient toutes ces tumeurs malignes dont il souffrait."

Romy se plaisait chez DuPont. Sur une ancienne bande vidéo des années 80, on peut voir comment les femmes, les bras plongés dans des bobines de fils de Lycra, les contrôlaient et les

emballaient dans des boîtes. "La puanteur était épouvantable: nous étions toute la journée dans les solvants", explique-t-elle. "Le Lycra devait se répandre dans l'air. Des équipements de protection? Non, bien sûr. Car DuPont se présentait comme l'entreprise la plus sûre au monde; en tout cas, c'est ce que nous avons cru. Si vous ne mettiez pas votre main sur la rampe, vous receviez un avertissement. Si vous deviez faire des heures supplémentaires, un taxi vous ramenait à la maison. Des prix de la sécurité étaient décernés. Et nous étions périodiquement soumis à des tests médicaux. Dont nous ne recevions jamais les résultats."

Romy était constamment en visite chez le gynécologue. Les saignements étaient continus; elle a subi plusieurs curetages. En 1985, elle est tombée enceinte. À huit mois, il y a eu un problème. Submergée par l'émotion, elle nous parle de Wesley. "Tout à coup, je me suis sentie très mal, mes reins ne fonctionnaient plus, mon sang ne coagulait pas, ma fonction hépatique n'était plus assurée. Je faisais une pré-éclampsie. J'ai dû accoucher d'un enfant mort-né aux soins intensifs. Tous les mois, je retourne encore sur la tombe de Wesley. On ne se remet jamais d'un tel événement."

Elle a repris son travail à l'usine de Lycra. Les grossesses suivantes ont été difficiles. Porter sereinement un bébé était à jamais exclu. En 1988, elle a eu une fille et en 1993, un garçon. Elle a ensuite subi une hystérectomie. "Par la suite, il apparaît soudain de manière évidente que toutes les femmes avaient fait des fausses couches, accouché d'enfants mort-nés, subi une hystérectomie ou étaient atteintes d'un cancer", déclare Romy. "Ma mère aussi, qui avait été exposée au DMAc par mon père, a accouché de jumeaux mort-nés après six mois de grossesse. Je suis certaine que DuPont savait que le DMAc était nuisible pour les personnes en âge de procréer. C'était de notoriété publique. Le Bureau Beroepsziekten de la FNV dispose d'un dossier solide: il existe une ancienne bande vidéo sur laquelle on peut voir que nous travaillions sans protection, de nombreuses femmes présentaient les mêmes symptômes et la substance était connue pour avoir des effets nocifs pour les jeunes hommes et femmes. Justice doit être faite, même si la procédure dure vingt ans."

maladie professionnelle ou victimes d'un accident du travail à engager la responsabilité des entreprises et à obtenir une indemnisation¹. En été, le BBZ a engagé collectivement celle de DuPont au nom des anciennes travailleuses de l'usine, ce qui a eu pour effet d'interrompre la prescription des actions en justice. Mme Schaapman est, elle aussi, choquée par l'ampleur de l'affaire. "De manière générale, le fait que des substances dangereuses ne soient pas identifiées comme étant problématiques relève de la négligence grave. Bien que les entreprises soient obligées d'enregistrer les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), seules 13% d'entre elles le font réellement aux Pays-Bas."

Sur la base d'interviews et d'autres sources, le BBZ établira rétroactivement les conditions de travail en vigueur dans l'usine de Lycra. Avec l'aide du professeur Jacob De Boer, le lien de causalité entre l'exposition au DMAc et les problèmes de santé sera démontré sur la base de dossiers médicaux d'anciennes travailleuses. "Nous avons un dossier solide, mais nous devons cependant encore apporter quelques preuves", déclare Marian Schaapman. "Les conséquences de l'exposition au DMAc sont clairement décrites dans la littérature: fausses couches, enfants mort-nés, hémorragies et troubles de la fonction ovarienne. Les histoires que nous confient ces femmes sont une litanie de souffrances. À l'époque, elles ne pouvaient s'exprimer. DuPont était un monde d'hommes. De plus, elles n'avaient aucune idée des risques auxquels elles étaient exposées."

Domages collatéraux

Selon Marian Schaapman, l'objectif premier de ses clients n'est pas d'obtenir des dommages et intérêts pour préjudice moral, mais bien une reconnaissance. Et de contribuer à la prévention. "Il serait tout à l'honneur de DuPont de prendre ses responsabilités. Je n'exclus pas qu'ils aient sous-estimé les risques. Nous ne cherchons pas à faire durer la procédure. Un fonds pourrait être créé, comme à l'époque pour les 'filles et fils du DES' (des descendants de mères ayant pris un médicament contre les fausses couches durant leur grossesse sont venus au monde avec des problèmes de santé, NDLR) ou les victimes de l'amiante. Ces femmes et leurs descendants ont droit à ce que toute la lumière soit faite sur ce qui s'est exactement passé."

De ses quinze années d'expérience quotidienne au BBZ, elle a appris que face à la santé des travailleurs, les entreprises se montrent souvent aveugles. "C'est un aspect ignoré; les travailleurs passent en dernier. Leurs maladies relèvent du dommage collatéral." ●